

Importateur-exportateur : le nouveau code des douanes communautaire vous concerne !

Publié le 3 décembre 2015

Le séminaire organisé par le Medef et la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) ce jeudi 3 décembre, a permis de sensibiliser les entreprises aux évolutions importantes liées à l'entrée en application du nouveau code des douanes de l'Union européenne au 1er mai 2016.

Dans leur activité d'import/export, les opérateurs devront anticiper plusieurs changements concernant leurs systèmes informatiques ou leur chaîne logistique afin de développer leur compétitivité et d'optimiser les nouvelles possibilités offertes par le code. Il est donc fondamental pour les opérateurs de commencer à s'adapter dès maintenant.

Entrant en vigueur au 1er mai 2016, le code des douanes de l'Union européenne est l'une des plus grandes réformes européennes pour les importations et les exportations des entreprises. Ecrit dans un esprit de confiance entre les entreprises et les administrations douanières, il fluidifiera les échanges en simplifiant les procédures douanières.

Dédouanement centralisé

Parmi les avancées majeures pour les entreprises, le dédouanement centralisé permettra, tant au niveau communautaire que national, de rationaliser les procédures tout en réduisant leurs coûts. En effet, il autorisera aux opérateurs, sous certaines conditions, d'effectuer leurs déclarations douanières sous forme électronique à partir de leur lieu d'établissement, indépendamment de l'État membre de l'UE par lequel entreront ou sortiront les marchandises. Le dédouanement centralisé fluidifiera ainsi les échanges en dissociant les flux déclaratifs d'importation ou d'exportation, des flux physiques des marchandises. L'harmonisation des formalités douanières et le dédouanement centralisé devraient renforcer significativement la sécurité juridique dans le domaine douanier.

Pour le Medef et la Direction générale des douanes, les mesures visant à simplifier les procédures d'import/export renforceront la compétitivité des entreprises et l'attractivité des plateformes logistiques françaises dans la concurrence internationale. C'est un aspect concret de la construction européenne en faveur des entreprises qui voit ainsi le jour.